

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Côte d'Or

Dispensé de timbrage
Fontaine lès Dijon



n°84 supp avril 2015

Prix : 1 €

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

**Mon mouvement
Je m'en occupe
avec le**



**Mouvement 2015
des Instits et PE de Côte d'Or
du 23 avril au 12 mai**

Directeur de la publication : Roland BONNOT

N°CAPP : 0217 S 08096

ISSN : 1251 - 9243

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : avril 2015

Déposé le 17/04/2015

C alendrier mouvement 2015

- Du 23 avril 12h au 12 mai 12h00** Saisie des vœux sur I-prof
- lundi 1er juin** Vérification des barèmes
- Mardi 9 juin** Résultats « CAPD Mouvement »
- Du 10 au 16 juin** Saisie de la fiche de préférences
- jeudi 2 juillet** CAPD Ajustements

Des changements !!! Pas sans conséquences...

- Pour les titulaires de zone (TRS) : fusions des zones de Beaune et Auxonne ainsi que Semur et Chatillon
- Pour les remplaçants : les circonscriptions ont été modifiées
- Pour les RASED : modification de certaines implantations



P articiper au mouvement

La participation au mouvement est obligatoire pour les enseignants

- affectés à titre provisoire
- victimes d'une mesure de carte scolaire
- entrants dans le département
- stagiaires
- sollicitant leur réintégration

Le nombre de vœux est limité à 30

Pour les stagiaires, les personnels sans poste ou ceux nommés à titre provisoire ?
Obligation de lister les 3 zones

Documents à fournir

Après le 12 mai, date de fermeture du serveur, les participants recevront un accusé de réception.

Les pièces justificatives devront être envoyées, avec **l'accusé de réception vérifié et corrigé**, pour le 18 mai au plus tard, à la DSDEN de Côte d'Or.

B arème 2015

Quels sont les éléments qui entrent dans le barème ?

- Ancienneté Générale de Service (AGS) au 01/09/2015
- Bonification pour stabilité dans le poste
- Bonifs pour les victimes de la carte scolaire
- Bonifs 3 pts pour rapprochement de conjoint + 0,5 pts/enfant
- Bonifs 3 pts pour parents isolés + 0,5 pts/enfant
- Bonifs 3 pts pour rapprochement de la résidence de l'enfant + 0,5 pts/enfant
- Bonifs au titre du handicap : 150 pts
- Bonifs pour intérim de direction : 5 pts sur le poste
- Bonifs pour des postes dits « A valoriser » : 6 pts
- Bonifs 6 pts sur tous postes pour les TRS Auxonne, Beaune, Semur et Chatillon. **Que pour cette année !!** (cf. modifs des zones)

Nouveautés 2015 obtenues par le SE-UNSA 21

- **Bonifs pour parents isolés** : pour les agents assurant seul la charge d'enfant(s).
- **Bonifs pour rapprochement de la résidence de l'enfant** : pour faciliter l'alternance de résidence de l'enfant ou le droit de visite.
- **Bonif pour intérim de direction** passe de 2 à 5 pts sur le poste occupé.

Autre nouveauté

- **Bonifs pour rapprochement de conjoint** : nouvelles modalités de calcul de la distance pour les TRS.

Utile avant tout !



MON mouvement avec le SE-UNSA 21

Venir au SE-UNSA, c'est profiter :

- d'un accueil individualisé et de conseils personnalisés
- de documents à votre disposition
- d'un suivi sérieux de votre dossier
- de la communication de votre résultat



15, bd Pompon à Dijon
03 80 55 50 35

seunsa21.carriere@gmail.com

Nos permanences pour vous aider

Avant, pendant et après les vacances de printemps, le SE-UNSA de Côte d'Or organise des permanences pour aider les collègues à faire leurs vœux.

Avant les vacances	les 23 et 24 avril	de 9h00 à 18h30
Pendant	les 28, 29 avril et les 5 et 6 mai	de 9h00 à 16h30
Après	le 11 mai	de 9h00 à 18h30

Vos représentants en CAPD...

Franck DELETRAZ

Christiane DER

Matthieu DROUHIN

Claire JULLIEN

... vérifient les barèmes et suivent les dossiers qui leurs sont confiés
... assurent des permanences le soir et le lendemain du mouvement



Et pour les adhérents ?

- Possibilité d'être reçu sur RDV pour éviter l'attente lors des permanences
- Des documents complémentaires réservés aux adhérents
- Des conseils et un suivi personnalisé
- Ils seront informés en priorité dès la sortie de la CAPD

L'École de demain, oui mais avec nous !





Rejoignez le SE-Unsa

Profitez de l'opération «Adhésion découverte» du 10 mars au 10 mai pour vous syndiquer (*) au tarif préférentiel de 80 €. (60 € pour les stagiaires)

• L'Enseignant et ses suppléments

Pédagogie, métier, analyses, coups de gueule, fiches pratiques... toute l'info mensuelle à domicile.



• Des infos en ligne régulières

Des newsletters généralistes mais aussi catégorielles sur l'actualité



• Un relais de proximité

Des militant(e)s à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



• Un suivi personnalisé

Mutations, calcul de retraite, promotions... Des conseils, de l'aide pour votre déroulement de carrière grâce à des outils personnalisés et un espace adhérent dédié.



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.se-unsa.org

(*) valable jusqu'à la rentrée 2015.

BULLETIN D'ADHÉSION
adhésion découverte titulaire

J'adhère au tarif préférentiel de 80 € (60 € pour les stagiaires)

Nom d'usage : Prénom :
Nom de naissance : Né(e) le :
Adresse personnelle :
Téléphone : Portable :
Adresse mél personnelle :
Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

Premier degré Professeur des écoles Instituteur Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) :
 Second degré Discipline : Certifié PLP Agrégé Bi-admissible
 AE CE PEGC CE d'EPS Cop PEPs CPE DCIO Autre (préciser) :

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés*

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les coordonnées bancaires sont destinées au paiement des cotisations au SE-Unsa. Elles sont destinées à l'usage exclusif de SE-Unsa et ne doivent pas être communiquées à d'autres personnes.

À retourner à :

SE-Unsa Côte d'or
15 bd Pompon
21000 Dijon

* Imprimez l'autorisation de prélèvement sur www.se-unsa.org/prelevement